



**HAL**  
open science

# De l'étude du rôle des femmes dans le génocide des Tutsi à une anthropologie de la violence

Violaine Baraduc

► **To cite this version:**

Violaine Baraduc. De l'étude du rôle des femmes dans le génocide des Tutsi à une anthropologie de la violence. 2024. halshs-04777457

**HAL Id: halshs-04777457**

**<https://shs.hal.science/halshs-04777457v1>**

Submitted on 12 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

# De l'étude du rôle des femmes dans le génocide des Tutsi à une anthropologie de la violence

Violaine Baraduc, portrait de recherches

Citer :

Baraduc, Violaine. 2024. De l'étude du rôle des femmes dans le génocide des Tutsi à une anthropologie de la violence : Violaine Baraduc, portrait de recherches. *Esquisses / Les Afriques dans le monde* [en ligne]. Disponible à l'adresse :

<https://elam.hypotheses.org/6103>.

Version PDF : 7 pages.

**L'auteur** : Violaine Baraduc est anthropologue, chargée de recherches CNRS et membre du laboratoire Les Afriques dans le monde depuis octobre 2024. Depuis une quinzaine d'années, ses recherches ont porté sur la participation des femmes au génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 et sur les conditions d'émergence d'une mémoire des massacres en prison. Elle a soutenu en 2022 une thèse en anthropologie sociale, intitulée : « Violences d'un autre genre : ethnographier les mémoires criminelles des prisonnières génocidaires du Rwanda ». Un des volets de ce travail a fourni la matière d'un livre publié en 2024, par CNRS Éditions : *Tout les oblige à mourir : l'infanticide génocidaire au Rwanda en 1994*. Elle est également réalisatrice de films documentaires.

Elle démarre actuellement une nouvelle recherche sur le voisinage, tel qu'il se construit pour les exécutants qui terminent leur peine, pour ceux qui doivent les accueillir et pour les institutions qui en amont « préparent » les libérations ou en aval « réparent » lorsqu'apparaissent des problèmes.

\*\*\*

## Parcours de recherche

La construction de mon parcours de recherche sur le Rwanda s'est faite dans un contexte marqué par la tenue des procès des génocidaires de 1994. Après un premier séjour d'observation en 2008, j'ai réalisé ma toute première enquête en 2009, à la prison centrale de Kigali. On était alors en plein milieu des procès *Gacaca*, qui avaient démarré à l'échelle nationale en 2006 et devaient se poursuivre jusqu'en 2012. Inscrite en Master à ce moment-là, ma socialisation au Rwanda s'effectuait par la voie d'historiens rencontrés à l'EHESS, dont les sujets et les préoccupations les situaient clairement du côté des victimes. En tête de ceux-ci, José Kagabo animait en 2008 un séminaire sur le négationnisme. Les enjeux nationaux autour de la reconnaissance du génocide et du traitement de centaines de milliers d'affaires, la proximité de l'événement et le milieu dans lequel j'ai élaboré mon objet ont déterminé un certain positionnement, ensuite travaillé par mon terrain. À l'époque, j'entendais surtout renseigner la participation des femmes au génocide, sans imaginer à quel point les contextes judiciaire et carcéral pèseraient sur l'étude, et sans vraiment maîtriser l'accès à leur parole ni les effets de cette dernière. Il m'aura fallu une longue ethnographie à la prison centrale de Kigali pour pouvoir définir de façon plus claire les contours de cet objet particulier.

En apparence, entre 2009 et 2022 – année de ma soutenance –, je ne me suis jamais éloignée de ma question initiale. En réalité, les objectifs de cette recherche ont tout de même beaucoup évolué, puisqu'elle a finalement traité la criminalité féminine à travers la question plus ample

de sa judiciarisation, de sa pénalisation et de sa mémoire. Pour pouvoir la conduire, j'ai dû opérer un déplacement – de l'histoire du génocide à l'anthropologie de la violence et de la mémoire. J'ai également dû faire un important travail de contextualisation, nécessitant lui-même de recourir à de multiples outils et dispositifs, au premier rang desquels : le cinéma, qui a ici remplacé l'observation participante (cf. ci-dessous) ; l'entretien ; l'enquête par questionnaire ; l'archive et la cartographie.

La multiplication des outils, des dispositifs et des échelles a été le moyen par lequel renseigner l'implication des femmes dans les tueries sans me limiter au discours que les détenues pouvaient produire, ou encore aux récits portés par les archives judiciaires. Leurs parcours, analysés depuis des sources ou des angles différents, sont le support d'une réflexion s'intéressant plus largement à la question des logiques d'action durant le génocide commis contre les Tutsi. Si mes enquêtes reposent pour l'essentiel sur l'expérience des femmes, elles éclairent en creux des processus plus généraux – relatifs à la mise en œuvre des violences ou à leur conceptualisation par les instances politiques et judiciaires. C'est par exemple le cas du crime infanticide, qui permet de comprendre les mécanismes de rupture des liens sociaux et affectifs durant le génocide. Les deux monographies que j'ai consacrées à ce sujet, parce qu'elles établissent dans une chronologie précise l'ensemble des étapes ayant conduit des mères hutu au meurtre réussi ou échoué de leurs enfants tutsi, illustrent des mécanismes de « déliaison ». En outre, ces monographies remettent au centre des débats historiographiques la question des ressources dont disposent les individus pour s'opposer à l'ordre génocidaire. Dévoilant le poids des rapports de domination et de pouvoir dans le passage à l'acte, elles invitent à un décentrement – la majorité des travaux ayant jusqu'à présent focalisé leur attention sur le rôle de l'État et de la propagande.

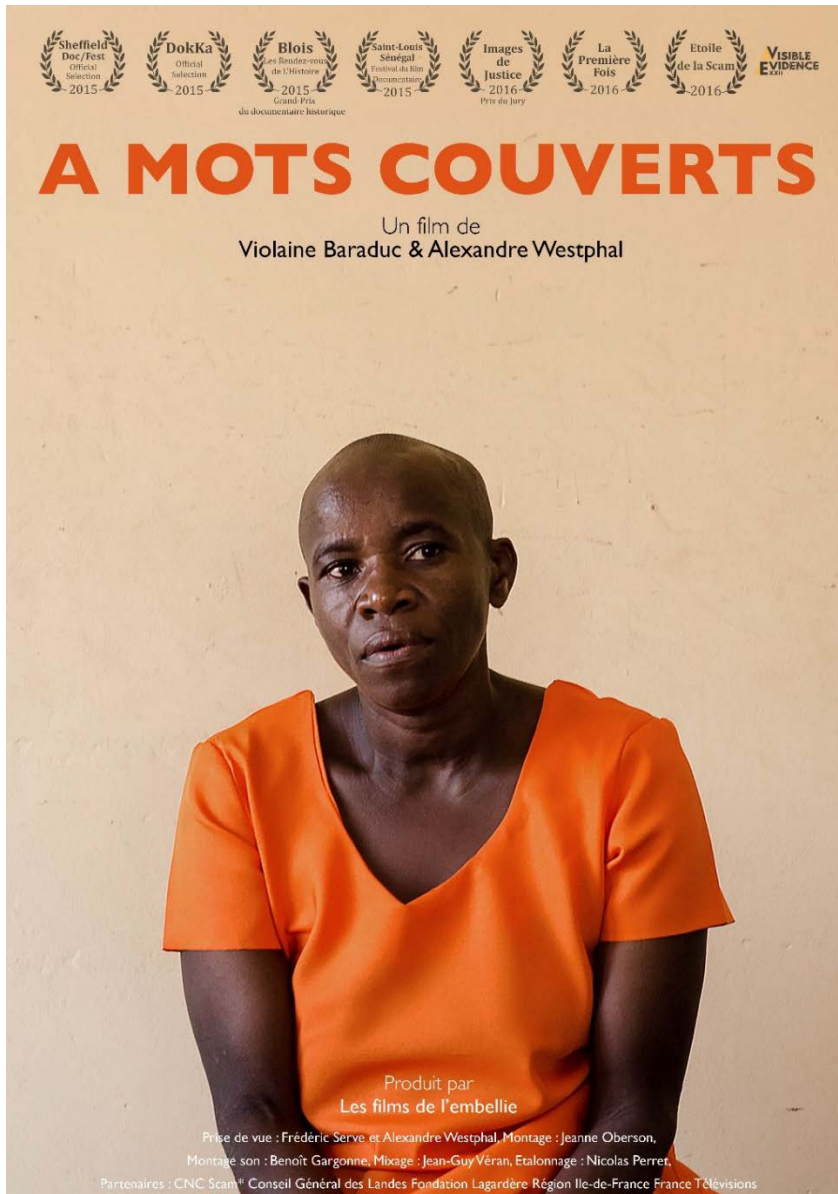
Ces enquêtes sur l'infanticide génocidaire ont signé un repositionnement de ma part. Conduites entre 2015 et 2017 et restituées au cours d'une longue phase d'écriture dans les années suivantes, elles m'ont contrainte à regarder mon objet autrement et à assumer de le « normaliser », à savoir, en premier lieu, de le défaire autant que possible de sa très lourde charge morale. Cette normalisation a résulté d'un long processus, qui a d'abord souffert de ma socialisation au Rwanda comme de l'exposition politique et médiatique du génocide, celui-ci charriant de pesants enjeux autour de sa reconnaissance et de la reconstruction du pays. Elle est possible aujourd'hui du fait de tout ce qui a été accompli par d'autres durant trois décennies pour refroidir ce sujet. Cette normalisation, j'en ai compris l'importance lorsque j'ai dû reprendre mes chapitres sur l'infanticide afin de thématiser convenablement les causes du passage à l'acte – un travail impulsé par plusieurs relecteurs, en tête desquels Michel Naepels, Jean-Paul Colleyn et Wilfried Lignier. La contemporanéité du génocide et le statut de mes enquêtes m'ont longtemps encombrée, compliquant la façon de rendre compte des données collectées. Mais aujourd'hui, je suis en mesure de le faire, et donc de ranimer mes questionnements autant que d'ouvrir mes recherches à de nouvelles thématiques.

## À mots couverts (2014), produit d'une ethnographie filmée

La volonté de recourir à une ethnographie filmée s'est manifestée très tôt, puisqu'en 2009 j'avais déjà utilisé un caméscope lors de mes entretiens à la prison centrale de Kigali. En juin, c'est-à-dire avant de partir au Rwanda, j'avais passé le concours d'un master professionnel de Paris 7, intitulé « Documentaire : écritures des mondes contemporains ». L'objectif était de compléter ma formation en anthropologie – un projet qui a dû prendre forme dans l'atelier d'écriture documentaire que dirigeaient Jean-Paul Colleyn et Jean-Claude Penrad à l'EHESS. Pour autant, lorsque j'ai démarré mon enquête auprès des détenues génocidaires, je n'avais pas une idée claire du chemin à emprunter pour mener à bien (et ensemble) ethnographie et film. Par chance, bénéficiant de l'intérêt de l'homme qui dirigeait le service correctionnel à l'époque, j'ai été autorisée à filmer les entretiens, et les détenues ont accepté la présence de la caméra. Comme les procès se déroulaient au même moment et que mon dispositif reproduisait une confrontation de type judiciaire, je me suis d'abord heurtée à la difficulté de déjouer une parole coupable ajustée aux attentes des juridictions *Gacaca*. Cette parole, qui devait avant tout convaincre les juges, accordait souvent beaucoup plus d'importance à la demande de pardon qu'à l'aveu lui-même.

C'est en organisant une rencontre le dernier jour que m'est venue l'idée de travailler autrement qu'en entretien individuel, en utilisant la force du groupe – ce qu'avait d'ailleurs déjà fait le journaliste Jean Hatzfeld pour son livre *Une saison de machettes* (Le Seuil, 2003), pour lequel il s'est entretenu collectivement avec des détenus de la prison de Rilima, ces hommes ayant pris part au génocide ensemble.

Avec Alexandre Westphal, rencontré à Paris 7, nous avons démarré l'écriture d'*À mots couverts* en 2010 sur la base de ces entretiens réalisés en 2009, une matière qui ne sera néanmoins pas intégrée dans le film. De 2011 à 2013 nous avons travaillé avec un groupe de huit femmes incarcérées pour génocide à la prison centrale de Kigali. Ce groupe a été au cœur de toute la dynamique du film, déterminant la qualité de la parole collectée. Nous avons l'espoir de parvenir à reconstituer une forme d'entre-soi au cours d'atelier collectifs, et que lors des séances affleurent les affinités, tensions, complicités, désaccords hérités d'une quotidienneté – une quotidienneté hors de portée pour nous, puisque nous n'avons pas accès au bloc où elles vivaient. Ce travail en atelier a été réalisé en parallèle d'entretiens individuels agissant également sur l'investissement de chacune.



**Violaine Baraduc et Alexandre Westphal, *À mots couverts* (Les films de l'embellie, 2014, 1h28).**

Lien vers le site du film et la bande-annonce : <http://www.amotscouverts.embelliefilms.fr/#Intro>

Durant toute cette période, le tournage du film a été le lieu même de l'enquête. C'est pour ce tournage, et avec l'accord des huit détenues concernées, que nous avons été chez elles, rencontré leurs voisin-es et accusateur-rices, transmis des messages vidéo, consulté les archives de leurs procès. Nous avons alors la volonté de reconstituer leur parcours criminel afin de pouvoir les accompagner dans la production d'un récit sur le génocide tenant compte de la singularité de leur trajectoire d'une part, et de leur expérience de détention d'autre part. Le film ne restitue pas l'ensemble du travail réalisé, car il n'était pas question de faire l'examen de leurs crimes, mais plutôt de mettre en scène la parole telle qu'elle s'était construite au fil de nos échanges. *À mots couverts* suit deux trames narratives : le récit élaboré collectivement par le groupe sur le génocide, et la tentative de réconciliation entreprise par l'une des huit



femmes avec son fils. Il restitue deux choses nous ayant paru centrales au cours de ce travail de collecte, à savoir l'hétérogénéité, voire la conflictualité de la mémoire des génocidaires, et l'héritage qu'elles et ils laisseront à leurs enfants.

Le film a ouvert la voie aux enquêtes que j'ai entreprises par la suite. D'abord, celles que j'ai conduites par questionnaires, dans l'objectif de mieux caractériser la violence féminine. Ce projet a répondu au besoin de ne pas me laisser piéger par les histoires de femmes dont les profils étaient exceptionnels – les détenues de la prison centrale de Kigali étant en moyenne plus éduquées, plus impliquées dans les massacres et plus lourdement condamnées que les autres femmes incarcérées pour génocide. Ensuite, parce que le film m'a sensibilisée à la question des violences intrafamiliales et à l'infanticide génocidaire tout particulièrement, j'ai entrepris les monographies de Patricie Mukamana et Béata Nyirankoko. Tout ce que j'ai pu faire en prison, tout ce que j'ai appris et compris du monde carcéral, je le dois au film. Encore aujourd'hui, parce qu'il a été un formidable moyen de restitution auprès des enquêtées, des intermédiaires et des institutions, celui-ci facilite et conditionne mes recherches.



Violaine Baraduc et Frédéric Serve, chef opérateur, sur le tournage de *À mots couverts*, 2013

Image : Alexandre Westphal.

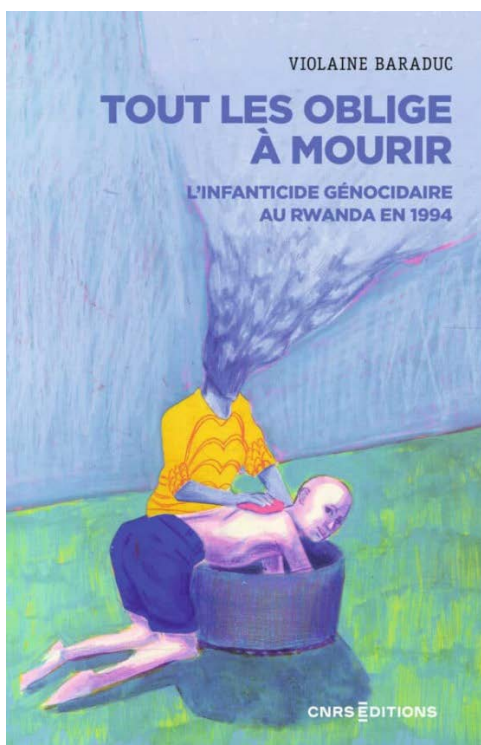
### *Tout les oblige à mourir*, ressources narratives

Comme je l'indiquais plus haut, les enquêtes sur l'infanticide, à partir de 2015, ont constitué un point de bascule dans mon travail. Elles ont été éprouvantes, engendrant beaucoup de fatigue du fait des conflits traversant les familles et des déplacements que j'ai été contrainte

d'effectuer. En particulier, la situation de Moïse, un enfant « tué » qui a survécu mais a été triplement renié par sa mère, l'aîné de ses deux oncles rescapés et sa sœur, a pu constituer un obstacle.

Il a donc fallu du temps pour que je trouve comment raconter ces histoires et quelles conclusions en tirer.

Au total, il y a eu trois phases d'écriture, deux pour la thèse et une pour le livre. La première m'a permis de mettre à plat l'ensemble des données collectées et de trouver comment les reconstituer. La seconde a servi à thématiser les facteurs des passages à l'acte, et donc à reproblématiser l'ensemble. La troisième, celle du livre, a répondu à la nécessité de construire un objet autonome, pour le lectorat le plus large possible. Pour ces deuxième et troisième phases, il n'y a pas eu de complète réécriture, mais surtout un travail d'explicitation et de réorganisation. Le format du livre a notamment permis de tisser les deux récits ensemble avec des chapitres en alternance, tandis qu'ils avaient été séparés au départ. Cet artifice contribue à ôter à ces histoires leur exceptionnalité, car, bien que les trajectoires de Béata et Mukamana diffèrent sur plusieurs aspects, leurs actes relèvent des mêmes causes.



**Violaine Baraduc, *Tout les oblige à mourir : L'infanticide génocidaire au Rwanda en 1994* (Paris : CNRS Éditions, 2024). Couverture du livre et esquisse préliminaire.**

Dessins : © Mathieu Pauget.

Lien vers la présentation du livre : <https://www.cnrseditions.fr/catalogue/anthropologie-et-mondes-contemporains/tout-les-oblige-a-mourir/>

Fidèle au déroulement des enquêtes, *Tout les oblige à mourir* fournit au lecteur les moyens de se saisir à son tour des questions posées par les itinéraires de ces deux mères hutu s'étant résolues à tuer leurs enfants tutsi. Si le livre offre selon moi de comprendre pourquoi elles sont passées à l'acte, il laisse ouvertes un certain nombre d'hypothèses – en particulier autour des récits qu'elles ont produits sur les événements, à différents moments clés de leur existence. À l'appui de ce dispositif d'écriture, certains choix peut-être déroutants, comme celui d'ouvrir l'étude sur l'aveu public que Patricie Mukamana a fait à l'issue de la projection d'*À mots couverts*, à laquelle elle assistait en tant que membre du club Anti-crime : sept pages au long desquelles elle est la seule à parler, avec ses mots, sans que personne ne lui ait demandé de le faire. À un stade où le lecteur n'est pas encore en mesure de comprendre à quoi répond cette parole ni ce qu'elle implique, puisque l'aveu arrive au tout début du premier chapitre, la livrer telle quelle présentait un double intérêt. D'abord, celui d'inviter le lecteur à lui accorder du crédit. Ensuite, celui de l'engager, par l'immersion et l'absence de repères. De cette façon, parce qu'il a eu accès à un matériau « brut » (les difficultés de la traduction étant discutées ensuite), il est en mesure de prendre part au travail de déconstruction auquel correspond et invite le livre. L'ethnographie m'a donné accès à différents types de témoignages, dont le contexte de production doit systématiquement être interrogé. Car une fois celui-ci maîtrisé, il devient possible de se défaire de ce qui les encombre pour se rapprocher de ce qu'a pu être l'expérience de chacune. En se débarrassant du soupçon que tout le monde pourrait être tenté de porter sur elles, comme des effets de déformation pouvant être induits – par l'affection qu'une fille préservée du crime porte à sa mère ou par les transcriptions réalisées par un des juges au moment du procès, par exemple –, surgissent les situations, l'isolement, la peur, jusqu'à une forme de rationalisation de la violence.

Le livre, tel que je l'ai conçu, met à disposition les résultats de la recherche en même temps que ses instruments. Il montre les matériaux qui ont servi à compléter l'ethnographie et le cheminement par lequel j'arrive à mes conclusions. Tous les détours empruntés – comme les analyses linguistiques consacrées au vocabulaire employé par les détenues pour qualifier leurs crimes, ou à la signification des noms choisis pour les enfants d'une des deux fratries –, répondent à l'objectif de faire voir les violences dans leur complexité. Pour ce faire, j'ai tâché de ne pas m'en tenir qu'aux subjectivités des deux mères, en reconstituant autant que possible celles des proches associés à ces histoires. Il faut dire enfin que le travail d'écriture a été en grande partie déterminé par le fait qu'il s'agit de monographies. Malgré les difficultés mentionnées et la diversité des matériaux employés, il y avait dès le départ une unité facilitant la conception de l'ouvrage. Pour celui que je prépare actuellement, lui aussi issu de la thèse, je ne bénéficie plus de cet atout. Il faut donc trouver d'autres ressources narratives pour lui offrir une lisibilité, le but étant de détricoter une écriture ayant imbriqué l'enquête et son sujet, afin de pouvoir livrer une étude des rôles tenus par les femmes durant le génocide de 1994 – qui ne peuvent être réduits à l'infanticide étudié par ailleurs.